Que sont devenus les clandestins Kurdes débarqués en Corse ?

18/09/2010 à 10h59

Le 22 janvier 2010, 123 immigrés clandestins Kurdes sont retrouvés sur une plage de Corse, à quelques kilomètres de Bonifacio : 57 hommes, 28 femmes et 38 enfants. Placés en rétention administrative sur décision préfectorale, ils sont rapidement relâchés par les magistrats, au motif que les procédures n'ont pas été parfaitement respectées. Tous sont hébergés aux frais de l'administration. «*Nous raccompagnerons chez eux» tous ceux qui n'auront pas obtenu l'asile*, avait promet Nicolas Sarkozy. En fait, aucune expulsion n'a eu lieu.

"Douze ont reçu une carte de résident de dix ans et se sont vu ouvrir les droits sociaux auxquels ont accès les Français : ils étaient auparavant couverts par la CMU, ils bénéficient désormais du régime courant de protection sociale, peuvent toucher le RSA et recevoir des allocations"

Une information judiciaire est ouverte en février. Les Kurdes disent venir de Syrie, mais aucun n'a conservé ses papiers. Les policiers travaillent sur leurs accents et «font parler» les téléphones portables retrouvés en leur possession. L'enquête établit que les clandestins sont en effet partis du Kurdistan syrien, ont gagné la Turquie, où ils ont embarqué à bord d'un yacht à destination de la France. Chacun a payé 7 000 à 10 000 euros pour ce voyage. «Chiffre d'affaires» des passeurs : environ un million d'euros.

En juin, le témoignage de deux migrants, qui ont accepté de parler en échange d'un titre de séjour, permet

l’interpellation de sept personnes (les présumés passeurs) à Izmir, en Turquie, dans le Gard et dans les Bouches-du- Rhône : le propriétaire d’un yacht, trois Français et trois étrangers originaires du Proche-Orient. Deux d’entre eux sont remis en liberté le lendemain, les cinq autres après 48 heures de garde à vue. **Aucun n’a été mis en examen. L’enquête se poursuit.**

Aujourd’hui, il est difficile de savoir où sont passés les migrants kurdes. Quarante-neuf adultes, accompagnés de vingt-sept mineurs, ont fait une demande d’asile auprès de l’Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Douze seulement ont accédé au statut de réfugié, avec leurs enfants. Ils ont obtenu ce statut sur la foi de «*leur récit personnel, de la cohérence et de la véracité de leur histoire*» explique Brigitte Frenais-Chamaillard, chef du service de l’asile au ministère de l’Immigration.

Suite sur Valeurs actuelles